



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2012

Présidence : Claude Morex

La séance est ouverte à 18h35 en présence de Mme Lammar, Maire, M^{me} De Haller Kellerhals, Conseillère administrative et M. Walder, Conseiller administratif, et de M^{mes} Budry, Cambier, Hiltpold, La Chiusa, Marti, Molinari, Murbach, Stebler et Vaucher Conseillères municipales.

MM Baertschi, Barthassat, Baud, Buchs, Chiorino, Etienne, Gerster, Gevisier, Mantilleri, Maulini, Mino, Monney, Morex, Paparou, Pistis, Pollini, Prod'hom, Richard, Rossi, Voignier, Wolfisberg et Zongo, Conseillers municipaux

Le Président ouvre cette séance ordinaire conformément à la loi sur l'administration des communes et salue la présence de notre Maire et nos deux Conseillers administratifs, notre Secrétaire général, notre mémorialiste, de quelques chefs de service et du public parmi lesquels figure un hôte de marque, le Président du Grand Conseil, Monsieur Losio. En effet, vous l'aurez sans doute lu dans la presse. Monsieur Losio a décidé, au cours de son année de présidence d'assister aux séances des 45 Conseils municipaux de notre canton et nous avons l'honneur de l'accueillir ce soir à Carouge. C'est au cours du repas que le Président à l'honneur d'offrir à la suite de ce Conseil que M. Losio s'adressera aux membres du Conseil municipal.

Il passe à la lecture de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2012
2. Prestation de serment
3. Communications du Conseil administratif
4. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif :**
5. Délibération administrative **29-2012 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude destiné aux études de circulation du parking Vibert
6. Pétitions
 1. Pétition **2-2011 R** : pour la réhabilitation des Halles de la Fonderie en un espace culturel
 2. Pétition **4-2011 R** : pour de nouveaux bassins à Carouge
 3. Pétition **6-2012 P** : pour une guinguette à Carouge
 4. Pétition **7-2012 P** : pour l'application du règlement des bancs de glaces identiques à celui pratiqué en Ville de Genève
- Propositions des membres du Conseil municipal**
7. Motions
 1. Motion **58-2010 R**: dédommagements aux commerçants
 2. Motion **8-2012 P** : Installation de plusieurs points d'accès Internet (Wi-fi) gratuits dans des lieux publics de notre cité
 3. Motion **9-2012 P** : Abonnements parkings
8. Postulats
 1. Postulat **5-2012 P** : les vélos ne devraient pas craindre les rails de tram !
9. Résolutions

1. Résolution **7-2012 P** : emploi : priorité absolue aux résidents carougeois dans les services de l'administration municipale ainsi que dans les fondations de droit communal
10. Questions

1. **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2012**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. **PRESTATION DE SERMENT**

Le Président demande au secrétaire de donner lecture du courrier suivant :

Concerne : démission du Conseil municipal de la Ville de Carouge

*Monsieur Claude Morex
Président du Conseil municipal
Mairie de Carouge*

Concerne : démission du Conseil municipal de la Ville de Carouge

Carouge, le 23 janvier 2012

Monsieur le Président, Cher Claude

L'année 2012 commence avec son lot de résolutions, postulats, motions et, pour ma part, de décisions. C'est avec regret que je vous présente aujourd'hui ma démission de mes fonctions de Conseiller municipal de la Ville de Carouge et ce, avec effet immédiat.

Cette décision n'est pas une décision de cœur, tant il est vrai que les premiers mois de cette législature se sont avérés passionnants et que je vis mon entrée au sein de ce Conseil avec un authentique plaisir.

Ce choix est dicté par une question de compatibilité de fonctions. En effet, employé par la Ville de Carouge depuis juillet 2011 en qualité d'administrateur du service des affaires sociales, j'éprouve aujourd'hui une grande difficulté à concilier cette fonction avec celle de Conseiller municipal. Cette incompatibilité ressentie est liée à la nature bien spécifique des attributions qui sont les miennes au sein de l'administration et ne remet évidemment pas en cause le bien fondé du droit des membres de l'administration à exercer des fonctions politiques au sein de la commune.

Plus que jamais résolu à engager mes énergies pour Carouge, je choisis de le faire exclusivement comme professionnel au service de l'administration.

C'est donc avec un certain regret, mais avec la force de la conviction que je vous prie, M. le Président, d'accepter ma démission.

*Damien Rochette
Conseiller municipal*

Le Président prend note de cette démission qu'il regrette puisque M. Rochette a fait un bref passage parmi nous. Il demande à M. Rochette d'approcher du bureau afin, que comme tout Conseiller municipal démissionnaire, il reçoive le cadeau habituel. (Applaudissements)

M. Maulini souhaite rendre un petit hommage à M. Rochette :

A peine arrivé, à peine apprécié, Damien Rochette, notre charmant collègue s'en va déjà. Je l'avais vu arriver comme candidat au Conseil municipal précédé d'une excellente réputation professionnelle comme fonctionnaire à l'Etat de Genève.

Puis, voilà qu'à peine élu, il nous annonce qu'il s'est encore rapproché et qu'il est devenu administrateur du service des affaires sociales de la Ville de Carouge en juillet 2011.

Bien que rien ne l'y obligea, il a ressenti ce double engagement comme une incompatibilité. Je dois avouer qu'à titre personnel, je pensais comme lui qu'à terme, cette situation n'était pas tenable.

Il en a tiré les conséquences qui s'imposaient et démissionne de son mandat de Conseiller municipal, cette attitude est clean, propre et elle l'honore.

En somme, si j'ai bien compris, tu nous quittes pour mieux rester ou encore, tu pars sans vraiment nous quitter.

Damien, puisque tu es le neveu d'une splendide comédienne des années d'or du cinéma Suisse, je terminerai mon hommage par un aphorisme de Jean-Luc Godard : "désormais quand on vous posera la question : il est là Damien Rochette ? Il faudra répondre : il est là mais il n'est pas là".

*Bon vent Damien et merci.
(Applaudissements)*

Le Président reprend la parole.

Il convient donc de pourvoir à son remplacement par Mme Catherine Marti conformément à l'article 165 de la loi sur l'exercice des droits politiques qui fixe qu'"en cas de vacance", le candidat qui a obtenu le plus de suffrages après le dernier élu de la liste où la vacance s'est produite est élu en remplacement.

Le Président prie l'assemblée de bien vouloir se lever.

Après lecture du serment et lorsqu'il aura prononcé son nom, il prie Mme Marti de bien répondre par " je le jure" ou "je le promets" en levant la main droite.

Le Président donne lecture du serment.

Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal.

Mme Catherine Marti lève la main droite et prête serment par "je le promets".

Le Président prend acte de son serment.

Le Président félicite Mme Marti pour son élection et lui demande de s'approcher du bureau afin qu'il lui remette le bouquet traditionnel de bienvenue. (Applaudissements)

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar

La première communication concerne la police municipale

Elle a le plaisir d'annoncer, comme elle l'avait déjà dit précédemment, nos agents de police municipaux travailleront dès ce vendredi, toute la nuit des vendredis et les samedis de minuit à 6 heures du matin.

Ces prolongations d'horaires ont, pour but principal, par une présence accrue sur le terrain, de prévenir et de sanctionner, au besoin, les incivilités, les nuisances et les déprédations causées par des noctambules sur le domaine public.

La police municipale effectue également le contrôle des heures de fermeture des établissements publics et veille à faire respecter la tranquillité publique.

Par ailleurs, du 1^{er} juin au 30 septembre 2012, les APM seront également présents les dimanches de 10 à 20 heures.

Il s'agit d'une première cantonale et elle est certaine que le travail d'une police de proximité sur le terrain aura rapidement des effets très positifs.

Un bilan sera effectué et sera communiqué aux Conseillers municipaux dans environ 3 mois.

La deuxième communication concerne le bilan du 225^{ème} anniversaire de la Ville de Carouge

Elle informe les membres que le Conseil administratif a reçu les comptes du Comité de "Carouge en fêtes".

Cette incroyable manifestation se solde malheureusement par un déficit, ce qui n'enlève rien à l'extraordinaire réussite de cette fête.

Le déficit s'élève, compte tenu des recettes à CHF 318'000.--.

Le Comité d'organisation répondra aux différentes questions du Conseil municipal et donnera toutes les explications nécessaires lors de la commission des finances agendée le 15 mars prochain.

La troisième communication concerne la manifestation Run To Run

Comme les membres ont pu le lire dans les journaux, elle nous informe que malheureusement la manifestation Run To Run ne se répétera plus en 2012, l'association ayant décidé la dissolution.

Elle souhaite, à ce titre, lire le courrier envoyé par de l'association Run to Run et la réponse qui a été donnée par le Conseil administratif

Run to Run à travers Carouge

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil administratifs de la Ville de Carouge.

Suite à notre assemblée générale extraordinaire (comité de base et comité élargi) de l'Association Run To Run, A travers Carouge, du lundi 30 janvier 2012, nous vous faisons part de ce qui suit :

Cette course a été créée en 2002. La 1^{ère} édition a eu lieu le 28 septembre 2002. Quatre personnes étaient à la base de cette organisation, formant le Comité de base. Douze personnes nous ont rejoints par amitié et par amour de la course à pied pour former le comité élargi. La commune de Carouge nous a apporté un soutien logistique et financier sans faille, tout au long de ces années. Les associations carougeoises, sauveteurs auxiliaires, pompiers, musique, etc. ont apporté également leur soutien année après année, avec beaucoup de sacrifice et de présence.

Voilà 10 ans que cela dure, avec chaque année son lot d'émotion. La course de Carouge est devenue un rendez-vous incontournable. Les coureurs nous ont suivis avec beaucoup de confiance. Nous avons accompli avec vous, ensemble, un magnifique travail qui a trouvé son apothéose l'année dernière à la 10^{ème} édition, dans le somptueux décor du 225^{ème} de la Ville de Carouge.

Comme dans toutes les associations, souvent après 10 ans, les membres de comité ont envie de passer à autre chose. Ou simplement de passer la main. C'est ainsi que les trois membres restants du comité fondateur, Richard morath, Demis Grobet et Mohamed Fedel, qui ont pris aussi de l'âge, ont décidé de se retirer définitivement de la Course Run To Run, à travers Carouge en laissant la place aux jeunes.

Parallèlement, nous avons enregistré plusieurs démissions, à l'issue de la 10^{ème} édition, soit trois personnes du comité élargi.

Dès le moment où cette situation se présente, il va de soi que nous devons dissoudre l'Association "A travers Carouge" et comme les statuts le précisent les avoir de cette association devront aller à une nouvelle association, issue du comité élargi, qui poursuivrait les mêmes buts, c'est-à-dire, organiser la course "A Travers Carouge".

Malheureusement, aucun repreneur potentiel de la course, du comité élargi ne s'est manifesté après un débat où chacun a pu s'exprimer.

C'est ainsi que par un vote à l'unanimité du comité, il a été décidé l'abandon de l'organisation de la course "A Travers Carouge". Dans cette même assemblée, il a été décidé également de donner le solde des avoir de l'association à trois associations choisies par les membres fondateurs de l'association "A Travers Carouge".

Notre devoir est de vous informer de ces décisions, compte tenu de votre implication, de votre engagement dans notre manifestation et pour toute l'aide et les encouragements que vous nous avez prodigués durant toutes ces années. Sans vous, rien n'aurait été possible.

Nous tenons à exprimer à tout le Conseil administratif de la Ville de Carouge, nos plus vifs et chaleureux remerciements, ainsi qu'à toutes les personnes du service de la Voirie.

L'association genevoise d'athlétisme (AGA) sera informée de cette décision.

Peut-être, faut-il marquer une pause d'une année dans le cas où un nouveau comité d'organisation se présenterait.

Bien entendu, la commune sera informée sur toutes les éventualités qui pourraient se présenter.

Toute notre équipe est fière d'avoir apporté une contribution à la vie carougeoise, nous sommes heureux d'avoir pu faire courir des milliers de coureurs grands et petits tout au long de ces années et d'avoir animé la cité sarde chaque automne dans un esprit convivial de sport et de fête populaire.

Dans cet esprit, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif de la Ville de Carouge nos respectueuses salutations.

Denis Grobet

Mohamed Fedel

Richard Morath

Le Conseil administratif leur a répondu le courrier suivant :

*Monsieur le Président,
Cher Monsieur,*

Nous accusons bonne réception de votre courrier reçu en mairie le 20 février dernier et qui a retenu toute notre attention.

C'est avec un grand regret que le Conseil administratif prend acte de la disparition de la manifestation "Run To Run" et ce, après 10 années.

Nous tenons à vous remercier ainsi que l'ensemble du comité pour votre implication et vos efforts durant toutes ces années, qui ont contribué à la réussite de cette manifestation.

Il va s'en dire, que si une suite était donnée pour la reprise de l'activité de votre association, nous serions très heureux de pouvoir continuer notre collaboration.

Par ailleurs, nous souhaiterons pour notre information et nos dossiers, que vous nous fassiez parvenir le bilan de dissolution de l'association, dès que celui-ci sera disponible.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Cher Monsieur, nos salutations les meilleures.

*Au nom du Conseil administratif
Stéphanie Lammar
Maire*

La quatrième communication concerne le concours du théâtre et du centre communal

Elle informe les Conseillères et Conseillers municipaux que le concours du Centre communal-Théâtre lancé en janvier 2011 s'est achevé : Le jury a choisi un lauréat dont la maquette a été exposée du 27 janvier au 18 février dernier au Théâtre de Carouge.

Actuellement, nous recherchons des partenariats en explorant toutes les pistes publiques ou privées.

Une fois ce financement trouvé, une information sera faite lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, lui permettant, à ce moment là, de poser toutes les questions qu'il souhaite.

La cinquième communication concerne des informations des diverses fins de chantier et la mise à disposition des locaux.

La première concerne le pavillon des Moraines et sa délibération qui a été votée le 15 septembre 2011.

Elle nous informe que le chantier sera terminé dans les délais et dans les coûts prévus à la mi-mars 2012. La mise à disposition du bâtiment aux utilisateurs est prévue le lundi 19 mars.

La deuxième information concerne la délibération votée le 15 septembre 2011 pour la bibliothèque de Carouge et l'assainissement des œuvres ainsi que la création de locaux de dépôt pour le musée.

Elle nous informe que le chantier sera terminé dans les délais et dans les coûts prévus. La décontamination des œuvres a été réalisée à 95%, à satisfaction.

L'aménagement des locaux de dépôts du musée au sous-sol est terminé.

L'aménagement du rez-de-chaussée de la bibliothèque sera terminé à la mi-mars. Les locaux de la bibliothèque sont restés en fonction durant la durée des travaux. L'aménagement de l'extension de l'entrée ayant fait l'objet d'un amendement qui a nécessité la requête d'une autorisation complémentaire sera réalisé dès la mi-mars.

La sixième communication répond à une question orale de M. Baertschi posée lors de la séance du Conseil municipal du 15 septembre 2011 et qui concernait les sauts de loup et ventilations des bâtiments.

Pour rappel, elle donne lecture de la question de M. Baertschi

Sur le domaine public et principalement au centre de Carouge il y a des accès appelés saut-de-loup qui permettent de ventiler les caves. M. Baertschi a récemment pu constater qu'un propriétaire ou une régie avait posé des dalles de verre. Cela pose un problème d'appropriation sur le moyen terme ainsi qu'une suppression de la ventilation.

Est-ce que ce cas a fait l'objet d'une décision sauvage où s'agit-il d'une modification dans la façon de procéder avec ces empiètements ?

Il semble que c'est un cas isolé et il demande à ce que les services compétents s'en préoccupent.

La réponse est la suivante :

A la base, les sauts de loups servaient à l'alimentation des réserves de charbon pour chaudières d'immeubles, puis, de ventilation naturelle et apport de lumière extérieure dans les locaux situés au sous-sol.

Aujourd'hui, les propriétaires d'immeubles ayant des sauts de loups situés sur les trottoirs et empiétant sur le Domaine public sont au bénéfice d'une servitude d'empiètements sur le Domaine public, il s'agit d'une "occupation définitive de droit privé sur Domaine public".

A ce titre, les propriétaires sont responsables de l'entretien de la grille de sol au niveau du trottoir ainsi que du fond du saut de loup, au même titre qu'ils sont responsables de l'entretien, (balayage et déneigement) du trottoir devant l'immeuble.

Un élément de fermeture autre que la grille caillebotis est autorisé, on peut en effet obturer les sauts de loup par des plaques de verre dans le cas où leur fonction n'est plus d'amener de l'air frais, mais seulement de la lumière naturelle.

Dans ce cas, le propriétaire n'est pas tenu de déposer une requête en autorisation de construire, mais il est, en revanche, responsable de la sécurité des usagers du trottoir à ces emplacements, à lui d'assurer que les matériaux utilisés respectent les normes usuelles d'utilisation du Domaine public.

La septième communication répond à une question orale que M. Baertschi avait posée lors de la séance du Conseil municipal du 19 janvier dernier concernant les abattages d'arbres à la zone de la Fontenette.

A ce titre, M. Baertschi signalait que des arbres avaient été abattus pour le passage du CEVA, notamment sur le territoire de la piscine. Il demandait comment cela allait se passer lors de l'ouverture de la piscine au printemps et si la barrière serait déplacée.

La réponse est la suivante :

L'abattage des arbres sur la zone Boulodrome – Fontenette est issu d'une autorisation d'abattage figurant dans le dossier général des autorisations délivrées pour le chantier CEVA.

Cette autorisation d'abattage a fait l'objet d'un préavis positif des services techniques de la Ville de Carouge.

Les arbres abattus sont concentrés dans l'axe de la tranchée, les arbres bordant la promenade des Orpailleurs hors emprise de la tranchée seront maintenus.

Une convention entre CEVA et la Ville de Carouge règle les modalités de financement compensatoire et des replantations à prévoir dès la libération de la surface.

Aucun arbre situé sur la surface de la parcelle de la piscine de la Fontenette ne sera abattu, la surface restant disponible autour des bassins côté CEVA conservera les arbres existants.

A ce titre, il faut relever que le périmètre de la piscine a été modifié avec les travaux du CEVA. Aucun arbre de ce périmètre n'a été ou ne sera abattu mais il est sur que (M. Baertschi avait raison) certains arbres qui figuraient sur l'axe de la tranchée et dans l'ancien périmètre de la piscine, avant travaux ont effectivement été abattus.

Une dernière remarque à ce sujet, la barrière de séparation entre la piscine et le chantier CEVA sera traitée architecturalement et végétalement, celle-ci aura une hauteur de 3 mètres pour empêcher tout contact visuel entre les 2 entités.

Communications de Mme De Haller Kellerhals

Madame de Haller Kellerhals apporte les informations suivantes concernant le personnel de la Ville de Carouge :

Madame Pascale Lorenz est engagée en qualité de cheffe du service de l'Urbanisme dès le 1^{er} mai 2012.

Le Conseil administratif se réjouit de bénéficier de ses compétences et lui souhaite une cordiale bienvenue au sein de l'administration carougeoise.

Monsieur Lionel Rudaz, chef du service des Affaires culturelles et de la communication a démissionné pour le 30 avril 2012 afin de donner une nouvelle orientation à sa carrière. Le Conseil administratif lui adresse tous ses remerciements pour la mise à disposition de ses compétences, son engagement et son sens du service.

Nous formons nos vœux chaleureux pour la suite du parcours professionnel et personnel de M. Rudaz. (Applaudissements)

Pour terminer, Monsieur Jean-Claude Francey, chef de service ad interim de la Sécurité publique a également démissionné pour des raisons personnelles le 31 janvier 2012 et c'est avec regret que la Ville de Carouge en a pris acte.

Le Conseil administratif le remercie pour sa collaboration.

La deuxième communication répond à la question de Mme Catherine Vaucher qui a été posée lors de la séance du Conseil municipal du 19 janvier 2012. Celle-ci est intitulée : Carouge, Ville fantôme pendant les fêtes.

Pour rappel, Mme Vaucher relevait que la patinoire était fermée les 24, 25, 26, 30 et 31 décembre ainsi que le 1^{er} janvier. Comme les fêtes tombaient sur des weekends, il était dommage que la patinoire soit fermée à cette période, surtout pour les familles qui n'ont pas la chance de partir. De plus, la bibliothèque et le Musée de Carouge étaient également fermés, tout comme l'administration (à part l'état civil). Elle demandait pourquoi la patinoire n'était pas ouverte non-stop et s'il ne serait pas possible d'envisager des horaires d'ouverture partiels pour les établissements publics.

La réponse est la suivante :

Pour la patinoire :

En premier lieu, nous souhaitons préciser que la fermeture de la patinoire était prévue uniquement le 25 décembre et le 1^{er} janvier. La fermeture des autres jours cités par Madame Vaucher était due aux conditions climatiques qui ont rendu la patinoire impraticable ces jours-là. Il en a été de même pour les patinoires éphémères des autres communes.

Ceci étant dit, nous répondons volontiers sur l'organisation générale des activités pendant cette période.

Pour la patinoire, il s'agit de considérer deux éléments. Le premier concerne les animations qui sont gérées par la FAS'E avec leur propre calendrier qui prévoit également une coupure pour Noël et Nouvel An. Le second concerne le personnel d'entretien auxiliaire engagé par la Ville de Carouge, soit deux personnes qui travaillent tous les week-ends pendant 3 mois. Il est dès lors important que ces personnes puissent aussi bénéficier d'une coupure pour passer du temps en famille lors des fêtes de fin d'année.

Concernant le Musée et la Bibliothèque

Il y a une dizaine d'années autant le Musée que la Bibliothèque ont expérimenté l'ouverture entre Noël et Nouvel An. La fréquentation a été quasiment nulle. Pour exemple, la Bibliothèque qui avait tenté l'expérience deux fois de suite a relevé que la fréquentation se montait à 12 personnes par jour.

Pour la piscine :

Concernant la piscine, la décision de la fermer pendant les fêtes est intervenue en 2001, suite au relevé de la fréquentation entre 1996 et 2001 qui a démontré une fréquentation de 2 à 3 personnes par jour.

Nous tenons à préciser que la Ville de Carouge a d'ores et déjà agi afin d'augmenter l'offre de loisirs pendant l'année y compris les week-ends.

Ainsi pour les bibliothèques de Carouge, les horaires d'ouverture du prêt ont été étendus de 21h à 35h par semaine en avril 2011, avec une ouverture le samedi matin

A noter que cela place la Bibliothèque de Carouge au 2^e rang en matière d'heures d'ouverture au niveau cantonal, tout juste derrière la Bibliothèque de la Cité, mais loin devant toutes les autres bibliothèques municipales de la Ville de Genève (St-Jean, Jonction, Pâquis, Minoteries, Eaux-Vives, Servette) et de toutes les autres communes du canton.

A noter également qu'aucune bibliothèque sur le canton n'est ouverte entre Noël et Nouvel An.

Concernant la BiblioQuartier

Afin d'augmenter l'offre en matière de prêt de livres et d'espace de vie sociale, la BiblioQuartier a été inaugurée en octobre 2009 avec une ouverture de 19h par semaine dont le samedi de 14h à 18h.

En dehors du pont de Noël et Nouvel An, nous couvrons tous les week-ends de l'année entre la patinoire, les piscines et le Boulodrome.

Notre position politique est qu'une ouverture entre Noël et Nouvel An impliquerait une récupération de ce temps pendant l'année et ce, au sein de secteurs avec un nombre restreint de collaborateurs ce qui péjorerait sans aucun doute l'accueil offert le reste de l'année où la fréquentation est la plus importante.

Dès lors, le Conseil administratif n'entend pas remettre en question le principe de la fermeture de fin d'année considérant que les prestations offertes à la population correspondent aux besoins de la grande majorité.

Par ailleurs, nous souhaitons favoriser également le temps passé en famille pour nos collaborateurs, à l'exception des obligations légales et d'entretien du territoire.

Communications de M. Walder

La première communication concerne la délibération 16-2011, c'est-à-dire la proposition du Conseil administratif en vue du remplacement et l'acquisition de véhicules pour le service travaux, voirie et environnement

Il confirme l'acquisition des véhicules prévus.

Toutefois, afin de réduire nos coûts, nous avons décidé de modifier quelque peu la commande afin de tenir compte de l'évolution de l'offre.

Il annonce qu'à la demande du service travaux, voirie et environnement, les changements suivants ont été opérés :

- a) Les petits véhicules électriques de type Goupil ont été remplacé par des types Mega E-Worker, acquis chez un autre fournisseur
- b) Les Tondeuses John Deer ont été remplacées par des plus petites de type Z-Trac chez le même fournisseur.

Ces opérations nous ont permis d'économiser plus de CHF 42'000.-.

La deuxième communication concerne les démarches liées au transport public genevois

Il apporte les informations suivantes :

Tout d'abord que suite au courrier du Conseil Administratif du 11 janvier 2012 faisant part des préoccupations justifiées d'une partie de la population carougeoise face à la suppression de certaines lignes de tram, le directeur général des Transports Publics Genevois, Monsieur Roland Bonzon, nous a adressé la réponse suivante :

Madame la Maire,

Votre courrier relatif à l'objet cité en titre du 11 janvier dernier, nous faisons part de vos doléances concernant le nouveau réseau des tpg instauré dès le 11 décembre 2011 nous est bien parvenu et il a retenu notre meilleure attention.

Nous sommes parfaitement conscients des difficultés ressenties par la population genevoise en raison des nombreux changements intervenus et tenons particulièrement à prendre en compte le mécontentement des usagers pour apporter des améliorations possibles au nouveau réseau.

Le Département de l'Intérieur et de la Mobilité et les Transports publics genevois ont d'ores et déjà mis tout en œuvre pour apporter des mesures d'amélioration au nouveau réseau tpg par le biais d'une cellule de suivi, composée des deux entités susmentionnées ainsi que des représentants du DCTI, du DSPE et de la Ville de Genève. Leur mission est d'observer le bon fonctionnement du réseau et de recueillir les réclamations des usagers, de proposer des améliorations et de les réaliser.

La mise en place du nouveau réseau tpg a fait l'objet de communications à plusieurs reprises auprès des Communes, des associations et des habitants de Genève. De même, une brochure explicative a été adressée à tous les ménages du canton de Genève en décembre

dernier. Nous avons développé notre site internet informant de toutes les modifications du réseau et renseignant sur les changements de lignes par rapport aux itinéraires requis.

De plus, la cellule de suivi est chargée de communiquer aux médias chaque vendredi de la réalisation des mesures d'amélioration.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame la Maire, à l'assurance de notre parfaite considération.

*Roland Bonzon
Directeur général*

Sur le même sujet, suite à la motion no 7- 2012 demandant de modifier le trajet de la ligne de tram passant par Carouge pour avoir un accès direct à la gare Cornavin et suite à la demande du Conseil municipal, nous avons sollicité l'audition de Mme Michèle Künzler lors d'une prochaine commission "toutes commissions réunies". Le Conseil d'Etat étant actuellement très occupé, nous sommes encore en discussion pour trouver une date et celle-ci sera communiquée ultérieurement.

La troisième communication concerne la motion 61-2011

Suite à la motion intitulée "Rôle de la commune de Carouge en tant qu'acteur de proximité dans le domaine de l'énergie" acceptée à l'unanimité le 30 juin 2011 et dans le cadre du label "Cité de l'énergie", il est heureux d'annoncer que le conseil administratif a décidé de lancer une action pour encourager les propriétaires de bâtiments à assainir leur(s) bien(s). En effet, en collaboration avec le Service cantonal de l'Energie et l'association Ecobuilding, nous proposerons un diagnostic énergétique ainsi que des ateliers d'accompagnement à la rénovation thermique à un prix très attractif pour les 50 premiers propriétaires intéressés. Une séance d'information destinée aux propriétaires aura lieu le jeudi 1^{er} mars à la salle du Rondeau pour expliquer cette action et prendre les inscriptions.

La quatrième communication concerne des audits énergétiques

Toujours dans le cadre de Cité de l'énergie, le conseil administratif a décidé d'offrir à une cinquantaine de commerçants carougeois des audits énergétiques. Cette action ne vise que les commerces disposant d'une arcade avec vitrine. Elle a pour but de permettre aux commerçants de réaliser des économies en baissant leur facture d'électricité tout en réduisant l'emprunte énergétique globale de la commune. Cette action se fait en collaboration avec les SIG - qui offriront du matériel à haute efficacité énergétique - et avec Terragir qui engagera, pour suivre ce projet, un jeune Carougeois en recherche d'emploi.

La cinquième communication concerne le programme Robin des Watts.

Le Conseil administratif a le plaisir de vous annoncer qu'un nouveau programme Robin des Watts va commencer en mars à l'école des Pervenches.

Souvenez-vous, en 2007, des élèves de l'école Jacques-Dalphin avaient été les premiers à participer à ce programme qui a depuis été mis en place dans plusieurs autres écoles genevoises et qui a remporté le prix cantonal du développement durable en 2008.

Pour rappel, ce programme consiste à sensibiliser les élèves à une utilisation sobre de l'énergie, puis d'investir les moyens financiers générés par les économies d'énergie dans un projet améliorant les conditions de vie d'une communauté dans un pays du Sud.

Il communique également que, dès ce printemps, la Ville de Carouge offrira aux familles carougeoises qui le souhaitent cinq cours de conduite cycliste gratuits. Ces cours sont organisés par PRO VELO en collaboration avec les écoles primaires.

Les cours de conduite cycliste de PRO VELO permettent d'acquérir les connaissances de base pour se déplacer en toute sécurité dans le trafic. Ils sont un complément aux cours d'éducation

routière donnés par la police. L'information et les inscriptions se font auprès de PRO VELO en collaboration avec les directions d'écoles et les associations de parents d'élèves.

Enfin il annonce qu'une collaboration inédite et participative entre deux institutions de la petite enfance carougeoise et la Ville de Carouge, a abouti à la création de supports pédagogiques jusqu'alors inexistantes pour les enfants de 2 à 4 ans fréquentant les Espaces de Vie Infantile (EVI). Intitulés "Les petits éco-gestes d'Adèle et Barnabé" et réalisés par l'illustratrice Rachel Chevrier, ces supports ludiques visent à amener les enfants à une consommation économe d'eau et de papier. Une réflexion a été menée afin que le processus dans son ensemble s'insère le plus possible dans un développement durable. Vous trouverez affiché contre le panneau à droite de cette salle une affiche reprenant l'ensemble des supports. D'autre part, sachant qu'on a tous encore une certaine marge d'amélioration en matière d'éco-gestes, il vous est distribué un exemplaire autocollant d'un des dessins. A noter que ceux-ci ont été réalisés par l'entreprise PRO.

Nous tenons à remercier ici les EVE du Val d'Arve et de la Fontenette, et plus particulièrement la directrice Mme Isabelle Dupuis, pour avoir pris l'initiative de cette collaboration.

A noter enfin que ces supports sont à disposition d'autres institutions pour un prix modique. Celui-ci devant servir à soutenir les actions de l'institution Ingénieurs Architectes Solidaires œuvrant pour faciliter l'accès à l'eau potable dans des pays du Sud. Ainsi la maxime "Penser global, agir local" prend tout son sens.

La sixième communication répond à la question de M. Wolfisberg lors de la séance du Conseil municipal du 19 janvier 2012

M. Wolfisberg se demandait pourquoi – à l'exception du ramassage des ordures – assure-t-on un service travaux-voirie-environnement aussi important durant les vacances ?

La réponse est la suivante :

Il est d'usage que seul la moitié de l'effectif travaille lors du pont entre Noël et nouvel an, ceci afin d'assurer les tâches de levée des ordures ménagères, la gestion du tri des déchets, assurer le déneigement en cas de chute de neige et le nettoyage du domaine public, lequel est particulièrement sollicité en ces périodes de fêtes. Le travail est distribué au quotidien en fonction de l'effectif et des tâches à assurer.

La septième communication répond à la question de M. Wolfisberg concernant les bacs à fleurs à la rue Jacques-Dalphin

M. Wolfisberg s'inquiétait parce que les bacs remplaçaient les terrasses alors que nous aurions pu y loger des voitures.

La réponse est la suivante :

Les bacs situés sur la rue Jacques-Dalphin, hauteur Via Roma délimitent l'emplacement de la surface de sa terrasse. Le Conseil Administratif précédent avait souhaité qu'ils demeurent en place durant l'hiver, afin d'empêcher que des véhicules se parquent à cet endroit. Pour rappel, il est d'usage dans une zone à 20 km/h de limiter le nombre de places de parking. Cela répond autant à une volonté de rééquilibrer l'espace urbain en faveur des piétons qu'à la nécessité d'assurer la sécurité des piétons qui doivent être en tout temps visible lorsqu'ils s'élancent sur la route. Les piétons étant prioritaires, l'automobiliste doit pouvoir voir suffisamment tôt un enfant s'engageant sur la chaussée, ce qui n'est pas forcément le cas lorsqu'un enfant se glisse entre deux véhicules garés et ce même si l'automobiliste respecte la limitation à 20 km/h.

La huitième communication répond à une question de M. Paparou, grand sportif de ce Conseil municipal qui s'inquiétait du non élagage au poste 13 du parcours Vita de Pinchat

La réponse est la suivante :

M. Walder lui confirme qu'une tournée a été effectuée par une équipe des espaces verts début février, laquelle a procédé à l'élagage des arbres tout le long du parcours.

La neuvième communication répond à la question de M. Baertschi concernant l'accès au cycle d'orientation en rapport à la pose de la barrière en bas du chemin

La réponse est la suivante :

Comme déjà évoqué suite à la question orale de M. Gevisier lors du Conseil municipal de décembre 2011, cette barrière est enlevée durant le gros de la saison hivernale afin d'éviter tout risque d'accident en cas de route verglacée, cette dernière ayant une forte déclivité. Comme vous pouvez l'imaginer, cette mesure a été particulièrement judicieuse durant la période de gel que nous venons de vivre. Toutefois, il confirme que cette barrière a bien été réparée et sera reposée tout prochainement.

La dixième communication répond à la question de M. Paparou qui s'intitulait : zone 30 km/h

M. Paparou se demandait pourquoi il n'était pas possible de laisser les cyclistes passer sur la voie de tram à la rue Ancienne et rue Saint-Victor

La réponse est la suivante :

Suite à la question de Monsieur Paparou à laquelle il avait déjà répondu que la Direction générale de la mobilité n'entraîne pas en matière pour autoriser les véhicules à circuler sur les voies réservées aux trams, nous leur avions quand-même, en date du 28 juillet 2011, soit quelques semaines après le Conseil municipal, adressé un courrier.

Nous avons reçu, en date du 25 janvier 2012, leur réponse nous confirmant qu'ils refusaient d'y donner une suite favorable.

Il donne lecture de ce courrier :

Concerne : demande d'utilisation par les deux roues du site tram à la rue Ancienne

Monsieur,

Nous nous référons à votre courrier du 28 juillet 2011 concernant l'objet cité en titre, lequel a retenu toute notre attention.

Nous ne pouvons malheureusement pas donner une suite favorable à votre requête pour des raisons de sécurité, dont notamment :

Les rails représentent une importante source de danger pour les cyclistes qui peuvent se prendre la route dans la gorge du tram.

La sortie de la voie des TPG en direction de la rue Vautier paraît périlleuse, en raison de la présence des rails du tram et plus particulièrement lorsque la chaussée est glissante.

La coexistence entre des cyclistes et les impératifs liés à la vitesse commerciale des TPG est peu compatible et source de possibles accidents.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La première communication concerne une carte postale qui nous a été adressée par deux classes de l'école du Val d' Arve.

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

Un grand bonjour depuis Leysin où nous passons une super classe de neige.

Nous vous remercions pour votre généreuse contribution.

Les classes de Philippe Marcuard et de Jean-Michel Müller, Val d'Arve.

La deuxième communication concerne un courrier de M. Baud dont le Président apporte des explications :

Vous vous souvenez sans doute que lors de notre dernière séance du Conseil municipal, pendant un débat sur un des sujets de notre ordre du jour, au vu de la longueur de celui-ci et du nombre d'intervenants qui étaient encore inscrits sur sa liste, il avait décidé, comme le règlement le lui permet, de stopper la liste des intervenants.

Monsieur Baud, lui a malgré tout demandé de lui donner la parole, ce qu'il avait refusé. Aussi lui a-t-il envoyé un courrier, dont il a donné lecture au bureau du Conseil municipal mais, d'entente avec M. Baud, elle ne sera pas lue ce soir parce qu'il estime que c'est un moyen très fin mais détourné de dire à une séance ultérieure ce qui n'a pas pu être dit lors de la précédente séance alors que le débat était clôt.

La troisième communication concerne encore un courrier de M. Michel Baud

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture :

Carouge le 7 février 2012

Monsieur Morex

Président du Conseil municipal

Objet : démission de la FIVC, Michel Baud

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous confirme ma démission pour le 29 février 2012 en tant que membre du conseil de la Fondation Immobilière de la Ville de Carouge (FIVC).

Le groupe UDC de Carouge vous propose, en remplacement, la candidature de Mme Marie-Claire COTILLON, selon l'art. 11 des statuts de la FIVC acceptés par le CM du 19 janvier 2012.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à la présente et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Michel BAUD

Le Président prend note que dès le 1^{er} mars, Mme Cotillon remplacera M. Baud au sein de la Fondation Immobilière de la Ville de Carouge et il passe au vote.

Le changement de représentant est accepté par 24 oui et 5 abstentions.

La quatrième communication concerne la proposition de désignation de Mme Viviane Giroud au Conseil de fondation du Vieux-Carouge.

Le MCG a souhaité repourvoir sa représentation dans le Conseil de la Fondation pour le Vieux-Carouge en y déléguant Mme V. Giroud, déjà membre de la commission de l'intégration.

Le Président passe au vote.

Le changement de représentant est accepté par 27 oui et 2 abstentions.

La cinquième communication concerne le dépôt d'un recours.

Le MCG a déposé un recours contre la délibération annulant la délibération 9-2011 relative à une indemnité aux conseillers administratifs non réélus. Le texte est à disposition auprès du Secrétaire général.

La sixième communication concerne un courrier de la Fondation HLM de Carouge

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

*Conseil municipal de Carouge
M. Claude Morex, Président*

Carouge, le 17 février 2012

Concerne : nouvelle gouvernance de la Fondation HLM de la Ville de Carouge

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,*

En date du 7 octobre dernier, nous vous informions des travaux mis en œuvre par le Conseil de fondation dans le cadre de l'établissement d'une nouvelle gouvernance de la Fondation. Votre Conseil a approuvé les nouveaux statuts de la Fondation portant aussi sur le changement de dénomination de cette dernière en Fondation immobilière de la Ville de Carouge. Ce texte a été transmis par la commune au département de l'intérieur et de la mobilité afin qu'un projet de loi puisse être déposé par le Conseil d'Etat auprès du Grand Conseil.

Le Conseil de fondation souhaite par le présent courrier tenir informé le Conseil municipal, autorité de surveillance de la Fondation sur la suite de ses travaux.

Comme nous l'avons indiqué au Conseil administratif dans notre courrier du 28 novembre dernier, parallèlement aux nouveaux statuts, le Conseil de fondation a adopté les textes nécessaires à la nouvelle gouvernance de la Fondation immobilière de Carouge.

Ceux-ci entreront en vigueur au lendemain de l'adoption de la loi par le Grand Conseil.

Par ailleurs, afin de pouvoir dès maintenant appliquer les principes de cette nouvelle gouvernance, le Conseil de fondation a adopté le 28 novembre 2011 :

- *Un règlement interne de la fondation*
- *Une charte éthique*
- *Un cahier des charges des membres du conseil*
- *Un règlement de rémunération des membres du conseil de fondation*
- *Un règlement sur l'attribution des logements et locaux,*

qui sont entrés en vigueur le 1^{er} décembre 2011. Le cahier des charges et la charte éthique ont été signés par tous les membres du Conseil et pour cette dernière également par tout le personnel de la fondation.

La fondation poursuit ses travaux puisque la commission ad hoc va être saisie prochainement d'un projet de règlement sur l'attribution des travaux et d'un projet de directive définissant précisément les limites de signature des membres du conseil et du personnel de la fondation.

Par ailleurs, des formations sont mises sur pied pour permettre aux membres du Conseil d'accroître leurs connaissances afin de favoriser une bonne gestion de la fondation. Ils vont en particulier pouvoir bénéficier prochainement d'une présentation du système de contrôle interne en vue de la mise en place d'un tel système au sein de la Fondation.

Nous profitons de ce courrier pour vous informer que d'ici au 15 avril 2012, le Conseil de fondation vous fera parvenir les comptes de la Fondation accompagnés d'un rapport annuel de gestion et du rapport de l'organe de contrôle. En effet, bien que les nouveaux statuts ne soient pas encore en vigueur, le Conseil tient à mettre déjà en œuvre cette nouvelle règle de gouvernance pour permettre au Conseil municipal de bien appréhender le travail conduit par la Fondation.

Une copie du présent courrier est adressée au Conseil administratif, auprès duquel nous allons solliciter la remise d'une copie de la délibération adoptée par le Conseil municipal, le 19 janvier dernier.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour tout complément d'information et vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les membres du Conseil municipal, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Jean-Jacques Gerster
Vice-président

Gérard Baron
Président

La septième communication concerne la 35^{ème} course pédestre "A travers le coteau" de Bernex

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

Au Président du Conseil municipal

Bernex, le 21 février 2012

Concerne : 35^{ème} course pédestre "A travers le coteau" de Bernex

Madame, Monsieur,

Par ces quelques lignes, nous aimerions vous inviter à participer à notre traditionnelle et sympathique "course des conseillers", qui aura lieu le

Samedi 21 avril 2012, à 16h15

Dans le cadre de notre course pédestre " A travers le coteau". C'est avec plaisir que nous recevrons vos inscriptions jusqu'au 13 avril 2012 au plus tard.

Le principe reste toujours le même, le parcours étant de 4 km, en individuel ou par équipe de 3 ou 4 coureurs, par commune. Vous trouverez ci-joint le règlement, un formulaire d'inscription et un bulletin de versement.

A la fin de la course vous êtes cordialement invité(e) à une verrée conviviale qui aura lieu à la buvette du Signal.

Le programme de la journée sera disponible prochainement sur notre site internet www.coursebernex.com.

Dans l'attente de vos nouvelles et espérant pouvoir compter sur votre présence toujours très appréciée, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations sportives.

Pour le comité d'organisation
Didier GILODI

Propositions du Conseil administratif :

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 29-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DESTINE AUX ETUDES DE CIRCULATION DU SECTEUR VIBERT-PROMENADES-GROSSELOIN ET A L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE) POUR L'EXTENSION DU PARKING VIBERT

M. Walder explique que cette proposition concerne l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 285'000.-- destiné à étudier les circulations du périmètre Vibert-Grosselin afin de calculer l'impact sur la circulation de la création d'un parking public d'environ 300 places à Vibert. Est également prévu dans cette étude de situer le ou les accès de ce futur parking ainsi que l'éventuel rattachement au parking de Sardaigne ou simplement le déplacement de l'entrée de ce parking sur le boulevard des Promenades.

Pour rappel, l'étude du parking lui-même suit son cours mais doit être complétée par celle-ci afin de pouvoir aboutir. L'objectif est de vous soumettre au début de l'été un projet complet et tenant la route.

Il précise qu'il s'agit d'un crédit d'étude et non pas d'un engagement quant à la réalisation du projet. Cet objet se concentre sur les circulations et n'implique pas de requalifications de certaines rues. D'autant plus que, situé sur ou à proximité du périmètre du PAV, tout projet de requalification de routes serait aujourd'hui bloqué.

Enfin ce projet doit être considéré comme une des pierres angulaires de l'amélioration de la circulation à Carouge. En effet, non seulement cela permettra de compenser en partie la suppression de places de parking en surface prévues dans plusieurs quartiers de Carouge mais également de détourner une partie du trafic de l'actuelle zone 20 km/h. De plus, il rappelle que la dalle de l'actuel parking Vibert n'est plus aux normes et nécessite urgemment une réfection.

C'est pourquoi le Conseil administratif vous recommande de voter ce crédit, si possible ce soir, sur le siège.

Toutefois, si vous décidiez de le renvoyer en commission, il ne s'agirait finalement que de repousser d'un ou deux mois un projet qui ne date finalement que de... quelques années.

La prise en en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

M. Maulini propose la discussion immédiate.

Le Président fait voter la proposition de M. Maulini, soit la discussion immédiate.

La discussion immédiate est refusée par 19 non et 11 oui et ce projet est renvoyé en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation :

Mme Stebler souhaite que les membres se penchent sur le tracé du réseau Vert, notamment à la place de Sardaigne. Elle souligne le fait qu'il y a beaucoup de déceptions concernant les travaux actuellement réalisés devant l'école Montfalcon, Pervenches, avenue de la Praille. Etant donné que c'est une nouvelle législature et un nouveau projet, y aura-t-il une amélioration par rapport aux anciens plans de route et de circulation parce que l'élargissement des routes dans ce périmètre est dangereux et il faudrait de vrais modérateurs de trafic. Il n'y a pas de requalification de routes mais nous pouvons parfois nous opposer aux autorités afin qu'il y ait une amélioration pour les piétons, les cyclistes et la circulation. Elle est déçue de ce qui se passe actuellement dans le cadre de ses travaux et elle prend pour exemple, la rue Jacques-Dalphin qui est dangereuse pour les cyclistes. Elle aimerait qu'on tire des leçons de ce qui a été fait pour apporter des améliorations et qu'il y ait un vrai changement.

Mme Hiltbold remarque que la majeure partie du montant de ce projet concerne les honoraires et elle aimerait savoir si d'autres offres ont été demandées et qui sont les mandataires.

Mme Molinari rend attentif les membres de la commission sur l'importance de lier étroitement à la réflexion l'éventuel déplacement de l'entrée du parking de Sardaigne et intégrer cette étude à celle qui est plus globale sur Vibert. Elle aimerait également qu'on étudie la possibilité de prévoir des voitures de type Mobility dans le parking pour les habitants de cette région.

M. Baertschi intervient sur le déplacement de l'entrée du parking de Sardaigne et précise que celui-ci aurait des implications dans la circulation et l'étude d'impact. Il attire l'attention de la commission sur deux points. Le premier consiste à avoir une attention soutenue sur les problèmes liés aux émergences en surface causées par les parkings souterrains et il faut en tenir compte dans les projets urbanistiques ; notamment pour la place et l'ensemble des Tours de Carouge. Le deuxième point rappelle que le quartier des Tours de Carouge avait été conçu, à l'origine, avec une avenue Vibert totalement piétonne et pour diverses raisons, elle est devenue un axe majeur d'accès. De ce fait, il faudrait mener une réflexion en rapport avec la qualité urbanistique du quartier des Tours.

6. PETITIONS

1. Pétition 2-2011 R : pour la réhabilitation des Halles de la Fonderie en un espace culturel

Cette pétition a été prise en considération le 20 octobre 2011 et renvoyée en commission des pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 24 janvier 2012 et le rapport a été établi par M. Maulini.

Est-ce que M. Maulini a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Maulini répond négativement.

La commission recommande, par 7 oui, 1 non et 3 abstentions de renvoyer la pétition au Conseil administratif.

Le Président ouvre la discussion.

M. Baud demande s'il n'y a pas un problème de pollution des sols. Il faudrait peut-être s'en préoccuper avant de penser à la réhabilitation en un centre culturel.

Mme Lammar répond que des travaux de dépollution sont effectués au niveau de l'usine Hesse se trouvant à côté. Vraisemblablement, il n'y a pas de travaux majeurs à faire par rapport à la dépollution en profondeur sur les Halles et cela sera de toute façon à vérifier dans le cadre de la rénovation. Il avait d'ailleurs été mentionné en commission qu'étant donné que les travaux de réfection des Halles seraient de toute manière conséquents, qu'il y ait dépollution ou non, il faudrait modifier le PLQ actuellement en force car celui-ci ne prévoit ni les Halles maintenues, ni des projets tels que les promoteurs de l'usine Hesse souhaiteraient voir développer sur ce périmètre.

Mme Hiltbold fait remarquer qu'il y a eu pas mal de discussion en commission et elle aimerait préciser, parce qu'elle était contre cette pétition, qu'elle votera à nouveau dans ce sens. Elle n'a rien contre les Halles de la Fonderie mais ne souhaiterait pas que ce vote soit interprété comme une demande formelle de modification du PLQ pour absolument garder ces Halles. Nous sommes en troisième zone de développement et elle pense qu'on peut construire des logements à cet endroit et des discussions sont en cours. Elle souhaiterait qu'on puisse vérifier, (avant que le PLQ soit ficelé, sans qu'on puisse y revenir) que le Conseil administratif ait une certaine marge de manœuvre. Si c'est possible de le faire avec cette pétition tant mieux mais si le renvoi de celle-ci au Conseil administratif est considéré comme une demande formelle de maintenir les Halles de la Fonderie, elle ne pourra pas voter en ce sens, bien qu'elle puisse comprendre l'intérêt du site.

Le renvoi de cette pétition au Conseil administratif est accepté par 17 oui, 7 non et 6 abstentions.

2. Pétition 4-2011 R : pour de nouveaux bassins à Carouge

Cette pétition a été prise en considération le 17 novembre 2011 et renvoyée en commission des pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 24 janvier 2012 et le rapport a été établi par M. Maulini.

Est-ce que M. Maulini a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Maulini répond négativement.

La commission recommande, par 9 oui et 1 abstention de renvoyer la pétition au Conseil administratif.

Le Président ouvre la discussion.

M. Baertschi explique qu'on a eu l'occasion en auditionnant les pétitionnaires de voir qu'il y a un réel manque. Il y a eu une réception favorable de cette pétition en commission car les gens sont conscients que la natation est un sport populaire et qu'il y a un gros manque pour les écoles. La véritable question est de savoir dans quelle mesure, nous pouvons accélérer un peu le mouvement parce qu'il semble que tout est bloqué depuis 10 ans et il a un peu peur que cela reste en l'état encore de nombreuses années.

Mme Hiltbold rappelle que des solutions provisoires ou semi-provisoires ont aussi été évoquées et elle pense qu'il serait bien que le Conseil administratif revienne avec des projets ou des études pour couvrir la piscine de la Fontenette afin qu'elle soit utilisée l'hiver. Elle sait que des études ont été faites il y a quelques années et elle demande la possibilité d'avoir ces informations pour avancer. Elle souligne le fait qu'une piscine olympique ne se construit pas du jour

au lendemain et elle pense qu'il serait bien de répondre déjà partiellement à la demande en couvrant provisoirement ou semi-provisoirement la piscine de la Fontenette.

Mme Stebler déclare que son groupe soutient la construction de bassins couverts ou non ceci d'autant plus que des piscines n'ont pas été prévues dans les deux derniers bâtiments scolaire de la Vigne rouge et la Tambourine et c'est un problème assez urgent. De plus, elle pose une question de santé publique qui a été très peu abordée et qui concerne les chlorines dans les bassins couverts. Il serait intéressant de voir s'il y a des problèmes et s'il est possible d'apporter des améliorations par un autre fonctionnement ou une autre approche de l'eau. Il y a de vrais problèmes d'asthme et d'allergies pour les enfants et les sportifs avec les dites chlorines et des communes ont essayé un autre système qui est plus écologique, moins cher et permet une meilleure santé pour ceux qui vont nager.

M. Maulini fait écho aux propos tenu par M. Baetschi car on en entend de belles dans ces commissions des pétitions. Nous avons des personnes qui considèrent que Carouge est notamment sous-équipée pour la formation des sportifs et viennent demander un bassin olympique de 50 mètres et un autre de 25 mètres pour, notamment former leurs jeunes champions. En effet, ceux-ci sont malheureusement obligés d'aller s'expatrier à Lancy ou aux Vernets, ce qui est une distance considérable.

Il s'abstiendra car ce projet lui paraît un peu pharaonique.

M. Gevisier n'est pas du tout d'accord avec ce qui vient d'être dit et il signale que le club de water-polo de Carouge est brillant au niveau national. Il ne se préoccupe pas que pour les sportifs d'élite mais également pour le public. Il faut faire un alliage entre les gens qui viennent à la piscine pour se détendre et leurs loisirs et les compétiteurs. Il ne faut pas oublier qu'à Carouge, nous avons des jeunes nageurs ainsi qu'un club de water polo de haut niveau et il faut qu'ils aient à disposition des piscines qui soient à la mesure de leur talent.

Mme Molinari comprend bien le besoin et les grandes capacités de certains de ces sportifs mais elle pense, comme M. Maulini, qu'il faut aussi replacer ces demandes dans un contexte un peu plus large. Nous sommes actuellement en réflexion sur la suite du Master Plan en relation avec le PAV et en pleine négociation pour l'avenir de la zone Fontenette avec, notamment celle qui est actuellement occupée par le SAN. Il y a un potentiel intéressant et un projet avait été mis en avant dans le développement de cette zone qui incluait un élargissement de la piscine et un bassin supplémentaire naturalisé (qui répondrait d'ailleurs à la question de Mme Stebler). Elle pense qu'il ne s'agit pas d'être pour ou contre le soutien aux sportifs carougeois mais plutôt de regarder cela avec un peu plus de recul et voir dans quelle mesure, dans le cadre des développements à venir et notamment la zone camembert qui est sur la frontière de Carouge où il est possible d'envisager de telles infrastructures. C'est effectivement du moyen à long terme et si, dans l'intérim, il est possible de réserver un couloir de nage supplémentaire dans la piscine pour que les sportifs puissent s'entraîner, elle le comprend mais il ne faut pas non plus oublier que les bénéficiaires de la piscine ne sont pas que des sportifs mais également une grande majorité de la population qui s'y rend pour les loisirs. Il faut tenir compte de ces éléments et envisager un projet à plus long terme.

M. Baetschi ne comprend pas pour quelle raison on fait des remarques concernant ses observations mais il est vrai que les gens que nous avons entendu ne sont peut-être pas du niveau des fins esprits. Par contre, en matière de théâtre, lorsqu'il a fallu faire des auditions dans le cadre de différents projets que nous envisagions de faire, cela ne posait pas de problèmes. Il dirait même qu'il y a des gens tellement mégalomanes qu'on envisage des dépenses pharaoniques dans ce domaine. Il s'adresse à M. Maulini et il trouve dommage qu'il s'oppose à cette culture populaire. Nous avons parmi nous des enseignants qui sont à même et plus compétent que lui pour juger le besoin des piscines. Il rappelle qu'à Lancy, 5 piscines ont été faites dans des groupes scolaires et cela permet aux enfants d'y aller. Il aimerait qu'on lui explique comment répondre aux besoins d'une population de 20'000 habitants et tous ces jeunes avec une seule piscine couverte, ceci d'autant plus qu'à Carouge nous avons la

chance d'avoir des clubs qui pratiquent des activités très populaire. Par rapport à l'élitisme et au populaire, son choix est vite fait et il défend le populaire et non l'élitisme de M. Maulini.

M. Voignier soutient cette proposition de renvoi au Conseil administratif, tout en les rendant attentifs que du provisoire ne devrait pas se faire dans 10 ans mais dans des délais respectables. Il faut également penser à la structure des vestiaires qui devra être comprise dans cette enveloppe pour du provisoire si on couvre le bassin de 50 mètres. Il faut y réfléchir dès maintenant car la piscine des Pervenches est saturée et on peut élargir les horaires mais non les murs à cet endroit. Il les encourage à faire quelque chose très rapidement.

Le Président passe au vote

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté par 24 oui et 6 abstentions.

3. Pétition 6-2012 P pour une quinguette à Carouge

Le Président demande au secrétaire d'en faire lecture

POUR L'OUVERTURE D'UNE "GUINGUETTE" A CAROUGE

En soutien à la requête de Mme Marianne Barras, gérante de la buvette de la Patinoire. Nous avons constaté, depuis plusieurs années, qu'il n'existe plus aucun lieu, pour les générations des 50-95 ans (et plus...), où se retrouver le soir, se divertir et danser en écoutant un bon groupe de musique. Il est pourtant prouvé que les contacts, le mouvement et la danse contribuent au maintien de la santé, du moral, et combattent la solitude. (De plus, les temps sont durs pour les musiciens indépendants, qui n'ont plus d'endroits où jouer).

C'est pourquoi, les soussigné-e-s demandent aux Autorités communales de tout mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, pour que le projet de Marianne Barras d'ouvrir une "quinguette" à Carouge puisse voir le jour, soit en mettant à sa disposition un local (propriété de la Commune), soit en l'aidant et en la soutenant dans ses recherches d'une location qui convienne à cette activité.

Le bureau propose le renvoi en commission des pétitions.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Hiltbold aimerait en savoir un peu plus sur les besoins de ce projet. Faut-il un local à disposition toute l'année ? Une fois par mois ? Gratuitement ? Louer un local pour les pétitionnaires ?

Toutes ses questions doivent être clarifiées lors de la commission.

M. Richard trouve que c'est une idée sympathique à creuser. Toutefois, il n'arrive pas à comprendre pour quelle raison on lie systématiquement cette demande à une personne précise. Il souhaite que la commission étudie l'idée, le projet en soi et, si le Conseil administratif arrive à trouver un lieu à mettre à disposition, qu'il y ait une ouverture sans obligatoirement lier précisément cette demande de lieu et de l'usage d'une activité tout à fait soutenable à la gestion d'une personne, il faut dissocier les deux.

4. Pétition 7-2012 P pour l'application du règlement des bancs de glaces identiques à celui pratiqué en Ville de Genève

Le secrétaire en donne lecture

PETITION POUR L'APPLICATION DU REGLEMENT DES BANCS DE GLACES IDENTIQUE A CELUI PRACTIQUE EN VILLE DE GENEVE

En ville de Genève un banc de glace peut proposer des produits à base de glaces, des boissons non alcoolisées et/ou alcoolisées avec un taux d'alcoolémie limité à 8%, des sandwiches, pâtisserie, croques-monsieurs et salades.

Historiquement, les places de Carouge ont toujours été animées par des terrasses. La volonté politique actuelle vise à rendre la rue aux piétons. Animons donc les places.

Nous demandons le changement immédiat du règlement carougeois concernant l'occupation des places. Un retour aux pratiques précédentes ainsi qu'au minimum un règlement pratiqué en Ville de Genève.

- Afin de répondre à la demande à la clientèle
- Afin d'animer correctement les Places à Carouge
- Afin de rétablir une logique commerciale

Le bureau propose le renvoi en commission des pétitions.

M. Baud propose la discussion immédiate.

Mme Hiltbold propose le renvoi en commission des règlements.

Le Président fait voter la proposition la plus éloignée qui consiste à la discussion immédiate.

La discussion immédiate est refusée par 29 non et 1 oui.

Le Président fait voter le renvoi en commission des règlements.

Le renvoi en commission des règlements est accepté par 26 oui, 3 non et 1 abstention

Le président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi est content que cette pétition soit renvoyée en commission car la consommation d'alcool sur les places pose un certain nombre de problèmes, notamment auprès des jeunes générations. Dans la mesure où l'espace public relève de notre responsabilité, le fait de vouloir laisser la porte ouverte à des diffusions d'alcool dans ces espaces lui semble être un mauvais message. Il faut laisser cela aux estaminets qui existent et sont là pour la diffusion d'alcool.

M. Richard, dans le même ordre d'idée trouve assez affolant et inquiétant qu'il soit indiqué dans la pétition un taux d'alcoolémie à 8%, il croit que c'est proche de la mort ou même au-delà. Il ne faut pas encourager une alcoolémie à 8% car cela lui paraît abusif.

Le Président répond qu'il doit s'agir d'une erreur de frappe.

M. Gevisier pense qu'il faut bannir l'alcool mais en ville de Genève, il croit savoir que les stands de glaces vendent ouvertement de l'alcool, raison pour laquelle cela figure sur la pétition. Il rejoint l'idée de Messieurs Baertschi et Richard en disant qu'il faut absolument bannir l'alcool des stands de glaces.

M. Paparou demande à partir de combien de personnes une pétition est valable.

Le Président répond une signature.

M. Paparou trouve cocasse de voir sur ce document qu'il n'y a que trois personnes qui habitent Carouge et il est étonné de la teneur de la demande.

Mme Hiltpold attire l'attention de M. Paparou sur le fait que 7 personnes de Sète(en France) ont signé la pétition pour la guinguette. Toutefois, il y avait d'autres signatures et comme, apparemment une seule suffit, cela ne pose pas de problème.
Par rapport à la commission des règlements, elle aimerait qu'on obtienne des informations sur ce qui se fait sur les quais en Ville de Genève et à Carouge ainsi que le règlement précédent afin de savoir pourquoi cette pétition arrive aujourd'hui et où est le problème.

M. Baud demande si l'intégralité des signatures leur a été remis car il se demande si le fait d'avoir 3 carougeois sur 5 signataires est représentatif de la population carougeoise.

Le Président rappelle que selon le règlement il suffit d'une signature.

M. Monney demande qu'on invite le propriétaire de l'édicule qui ne bénéficie pas de cet avantage.

M. Gerster souhaite qu'un représentant de la ville de Genève vienne exposer les raisons qui font que les conditions soient différentes à Carouge et sur quoi ils se sont basés. On rigole sur les 8% d'alcoolémie mais ils doivent avoir autant de problèmes que nous, si ce n'est plus avec les jeunes. Alors pour quelle raison l'alcool est-il autorisé ?

Propositions des membres du Conseil municipal

7. MOTIONS

1. Motion 58-2011R : dédommagements aux commerçants

Cette motion a été prise en considération le 11 mai 2010 et renvoyée en commission des finances.

Celle-ci s'est réunie le 31 janvier 2012 et le rapport a été établi par Mme Hiltpold.

Est-ce que Mme Hiltpold a quelque chose à ajouter à son rapport ?

Mme Hiltpold répond négativement.

En fin de séance de ladite commission, le Président a proposé de voter la motion du Conseil municipal où le PDC demande au Conseil administratif d'étudier une demande de dédommagement sur la base des rapports d'experts demandés par la commission des finances.

La commission a préavisé favorablement la motion par 6 oui et 4 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Lammar précise que ce soir il s'agit de voter sur la motion, soit sur une question de principe, sur le fait même d'indemniser ou non les commerçants et, le cas échéant, sur les modalités proposées par le groupe d'experts qui a été sollicité par le Conseil municipal.
En cas d'acceptation, le Conseil administratif reviendra avec une proposition de délibération. Cette forme proposée de délibération nous semble être la meilleure car, s'il reste un petit

solde sur la délibération votée au niveau des travaux de la rue Jacques-Dalphin, des modifications et améliorations des aménagements sont déjà prévus avec ce solde. Le restant ne suffirait vraisemblablement pas à couvrir l'indemnisation proposée.

Par ailleurs, comme pour l'entrée en matière, si le Conseil municipal la vote, elle sera basée sur le caractère totalement exceptionnel de la durée des travaux, celle-ci ayant été générée par le changement de projet voté par le Conseil municipal.

Par conséquent, et au vu de ces éléments, il était plus clair et simple de prévoir, le cas échéant, une délibération ad hoc.

Si le Conseil municipal vote cette motion, le Conseil administratif reviendra avec une délibération pour un montant global et total, tel que proposé par la commission pour les commerces concernés qui, elle le rappelle, ont été et seront toujours traités de manière anonyme.

Si le traitement final se concrétise tel qu'elle vient de l'exposer, il faudrait élaborer une convention avec lesdits commerçants pour solde de tout compte, bien qu'ils aient la possibilité de la refuser.

M. Papparou déclare que son groupe a été sensible au fait qu'un des commerçants, alors que son chiffre d'affaire était en baisse, a conservé son personnel et ne l'a pas mis au chômage alors qu'il aurait peut-être pu le faire pour maintenir son activité économique dans les chiffres noirs. Compte tenu de cette appréciation, son groupe est favorable à indemniser les commerçants. Il ajoute que l'analyse a été faite sur la base de recettes qui étaient en baisse pendant les nombreux mois durant lesquels les travaux ne se terminaient pas.

Il souhaite que lorsque la délibération reviendra, si tel est le vœux du Conseil municipal et, compte tenu du fait que nous avons fait une analyse des baisses de chiffre d'affaires et que nous nous sommes basés sur ceux-ci pour prendre position, qu'avant de leur donner la totalité de la somme qui sera peut-être votée ce soir, les commerçants indemnisés nous présentent leurs comptes après une année pour voir si véritablement leurs chiffre d'affaires reprend après la fin des travaux. Ce ne serait pas une condition contractuelle mais cela servirait à faire des comparatifs parce qu'aujourd'hui nous n'avons que la baisse des chiffre d'affaires. Il propose un versement au $\frac{3}{4}$ et le restant sera versé lorsque nous serons en possession des comptes de l'année suivante afin que nous puissions constater que leurs affaires commerciales soient sur les bons rails.

M. Barthassat déclare que son groupe remercie de l'excellent travail qui a été fait par les experts de Stéphanie Lammar. Nous avons bien compris que c'était exceptionnel à cause d'une votation du Conseil municipal et nous devons être conscients aujourd'hui qu'une décision de celui-ci peut avoir des conséquences pécuniaires sur les commerçants et d'autres citoyens de notre Ville.

Ce vote est très important et nous allons soutenir la motion que nous avons déposée à l'époque.

Mme Molinari déclare que, comme M. Barthassat vient de le dire, il était, en effet intéressant de comprendre la situation des commerçants qui, elle le rappelle, n'étaient pas demandeur puisque cette demande est venue du groupe PDC pour entreprendre cette étude. Effectivement, les travaux qui étaient censés durer deux ans ont, en réalité, duré une année, suspendus deux ans et ont repris la quatrième année.

Toutefois, en 2008 et 2009, ces travaux n'étaient pas en cours et l'accès aux commerces était garanti.

Nous constatons, sans aller dans le détail, que suite à une demande de la commune qui a adressé un courrier à tous les commerçants pouvant être concernés par une éventuelle perte due aux travaux qu'un tout petit nombre de ceux-ci ont fait parvenir un dossier à celle-ci pour demander un éventuel dédommagement. Il faut aussi remarquer que certains commerçants ont fait part d'une amélioration de la situation, malgré la prolongation des travaux. Nous saluons le travail qui a été fait par le groupe d'experts mais, comme l'a dit, M. Papparou, nous regrettons que la situation ait été analysée sans une vision à plus long terme, plus élargie qui permettrait d'apprécier la situation avant et après les travaux, notamment, pour l'année 2006 et après la fin des travaux en 2011.

En effet, aujourd'hui l'accès est maintenant absolument parfait et il se peut très bien qu'il y ait même des avantages liés à ces transformations.

D'autre part, nous constatons que des situations extrêmement diverses figurent parmi les demandes reçues puisque certaines montrent une baisse et d'autres une augmentation du bénéfice en plein travaux. Nous voyons qu'il n'y a pas du tout d'uniformité, tant durant les travaux que la suspension de ceux-ci.

Nous considérons que cette démarche, quoi que compréhensible, risque de se transformer en une boîte de pandore et créer un précédent. Elle a bien entendu Mme Lammar déclarer qu'il s'agirait d'une indemnisation pour solde de tout compte, cependant, c'est une indemnité à bien plaisir et rien n'empêcherait un commerçant qui n'aurait pas soumis un dossier dans un premier temps ou ne serait pas satisfait par ce contrat ou cet agrément qui serait signé avec lui d'aller devant un tribunal.

Nous pensons qu'effectivement il y a eu une durée exceptionnellement longue mais celle-ci fait partie des travaux du domaine public qui sont importants et la suspension a été votée pour trouver une meilleure situation, à long terme, pour les citoyennes et citoyens.

Raison pour laquelle, son groupe n'est pas convaincu qu'entrer en matière sur cette demande soit fondé et, de ce fait, il ne va pas la soutenir.

M. Pistis déclare que le groupe MCG va soutenir cette motion. Il souhaite rappeler quelques états de fait. Le Conseil administratif a mandaté des experts et une étude a été faite. Ce projet nous a été proposé, présenté et une demande d'offre de dédommagement a été faite à plusieurs commerçants dont certains ont répondu, et d'autres non.

Nous partons du principe que, du moment que le montant a pu être quantifié, il n'y a pas lieu de revenir dans 2 ou 3 ans pour contrôler si le montant qui a été versé, en terme d'indemnisation a été juste ou non. Si nous remettons systématiquement en cause ce qui a été décidé, le système n'ira pas de l'avant et il faut faire confiance à ce groupe d'experts qui a été mandaté par le Conseil administratif. Nous devons décider d'indemniser ou non les commerçants et n'avons pas à leur demander des comptes dans 2-3- ans car c'est s'immiscer dans les affaires et commerces des autres.

Le groupe MCG soutiendra cette indemnisation et il est exclu de demander des comptes aux commerçants dans 1 ou 2 ans.

Mme Hiltpold réagit à la proposition de M. Papparou. Apparemment, sa proposition ne consistait pas à demander des comptes dans 2-3 ans mais s'assurer de l'amélioration de la situation après les travaux.

Nous avons vu en commission qu'il était très difficile de juger de l'impact réel de ses travaux car d'autres facteurs pouvaient rentrer en jeu, d'où la méthode qui tenait compte de certains critères avec des pondérations. Nous avons vu que nous pouvions aussi ressortir un bénéfice après ses travaux mais que des pertes pouvaient aussi continuer en raison de la crise.

Elle ne pense pas que venir ensuite compléter les chiffres en demandant 1 ou 2 années supplémentaires apportera grand-chose. Effectivement, la commission d'experts a fait un travail en tenant compte d'un certain nombre de critères et nous devons rester sur son expertise sans refaire le travail de cette commission parce que nous n'allons pas nous en sortir.

Son groupe est favorable à l'indemnisation de ces commerçants qui ont quand même dégusté à cause de la longueur des travaux.

Personnellement, elle pense que si d'autres demandes d'indemnisations comportant toutes les conditions requises seraient envoyées au Conseil administratif, nous ne devrions pas exclure d'entrer en matière simplement parce qu'ils n'ont pas rempli leurs papiers dans les délais. Il faut garder cela à l'esprit.

M. Maulini est opposé à ce principe.

Il fait partie de la commission des pétitions et se souvient que celle-ci a reçu des pétitionnaires fâchés contre les travaux de la rue Jacques-Dalphin, sur le projet architectural et urbanistique. On en a dit pire que pendre et certaines remarques étaient tout à fait justifiées. Par contre, il n'a jamais entendu un commerçant évoquer le principe d'une compensation. Celui-ci est arrivé sur la table du Conseil municipal par la grâce du PDC alors qu'aucun commerçant n'a jamais rien demandé. Ensuite, par une démarche juste, le Conseil administratif a

fait son travail en demandant cette expertise et celle-ci dit qu'il n'y a pas de principe et que c'est à nous de le définir autour de cette table en nous disant que c'est un choix politique. Une lettre a été envoyée à 30 commerçants et il n'y en a que 4 ou 5 qui y ont répondu ; ce qui veut dire qu'il n'y a pas eu beaucoup de malheur chez ces commerçants.

Pensez-vous qu'il y ait une quelconque valeur statistique avec 5 réponses, est-ce que quelqu'un peut défendre ça légitimement et intellectuellement ? Aucun.

En plus, on a bricolé ces résultats parce que certains n'ont pas fait de pertes, d'autres des petites et un des immenses ; raison pour laquelle il a fallu pondérer. On pondère pour ceux qui déclarent avoir perdu beaucoup d'argent ; par contre, on ne dit rien pour ceux qui en ont gagné même un tout petit peu. Cela n'a aucun sens, ni sur le principe, ni sur le mode de calcul.

Par conséquent, il ne peut pas suivre cette proposition.

M. Buchs déclare qu'une catégorie de la population comme les petits commerçants et les métiers libéraux n'a jamais le droit d'avoir quoi que ce soit. Par contre, d'autres catégories de la population ont tout ce qu'ils demandent. Il y a vraiment 2 politiques et 2 pesées d'intérêts et il faudrait peut-être que certains aillent dans la rue pour discuter avec les commerçants. Le PDC a déposé cette motion parce que des gens se sont plaints et si seulement 6 personnes ont répondu c'est parce que nous étions partis du principe d'utiliser la même méthode que le Canton pour le tram où les commerçants n'ont pas tous déposé leurs dossiers. Par contre, ceux qui l'ont fait avaient vraiment perdu de l'argent et il ne voit pas pour quelle raison on ne les indemniserait pas ; ceci d'autant plus que la commune a bien fait son travail et la preuve de ces pertes a été confirmée.

Alors pourquoi n'avons-nous pas le droit d'exceptionnellement compenser les pertes ?

Le Président clôt la liste des intervenants, il y en a encore 5.

M. Baertschi pense qu'il faut être pragmatique dans cette affaire. Personnellement, il est sensible aux arguments concernant les commerçants et il ne faut pas oublier qu'ils paient des taxes et font vivre la commune. Il faut arrêter de leur taper dessus en faisant des envolées lyriques comme celles que nous venons d'entendre. Il y a un intérêt communal et il salue le travail du Conseil administratif qui a très bien conduit ce dossier et le sérieux du groupe d'experts n'est pas mis en cause. Il souhaite rappeler deux choses, notamment à nos amis verts qui se trémoussent beaucoup ce soir. D'abord, le long des lignes TPG, des indemnités ont été octroyées à des commerçants, c'est une réalité et les montants ont été communiqués en commission des finances. De plus, quand nous votons au budget des montants élevés pour remettre du gravier aux Charmettes, enlever des revêtements de sol et autres, il n'y a pas de gorges chaudes, ce qui n'est pas le cas lorsqu'il s'agit de donner une petite indemnité à des commerçants.

Il trouve cette attitude mesquine et il félicite le PDC d'avoir pris cette initiative.

M. Gevisier déclare que le groupe UDC soutient la motion. Il remarque que certaines personnes qui prennent la parole autour de cette table ne sont pas des indépendants ou des commerçants et il précise qu'il n'est pas un acteur subventionné. Comment pourrions-nous trainer un commerçant devant les tribunaux alors que lorsqu'une demande de CHF 200'000.— est faite pour un théâtre dont fait partie M. Maulini, celle-ci est tout de suite acceptée.

Il soutiendra les commerçants car on ne discute pas lorsqu'il faut subventionner la culture et le théâtre, mais on discute pour indemniser des gens qui ont subi sur leur bénéfice ainsi que de gros désavantages en raison de travaux. Comment un commerçant peut se retrouver devant un juge ? C'est ce qu'il a entendu ce soir et la personne qui le dit ne connaît rien au commerce. Il fait remarquer que les commerçants ont payé leurs impôts et leur taxe professionnelle sur l'année fiscale qui a précédé les travaux alors qu'il ne faisait pas de chiffre l'année suivante.

M. Paparou relève une mauvaise compréhension de la part des bancs d'en face. Il ne proposait pas une clause restrictive concernant l'indemnité mais que celle-ci soit payée au $\frac{3}{4}$ et

le dernier quart serait octroyé tout simplement à titre de comparaison. Les experts ont travaillé en analysant des chiffres, il y a une perte comptable et il serait intéressant de voir sur l'année suivante s'il y a une perte ou un bénéfice. Ce n'est pas de la curiosité mais le but est de mettre le bilan à plat. L'indemnité n'est pas remise en cause, elle sera payée une fois que le bilan de l'année suivante sera à disposition de la commission des finances. Il ne voit pas où est le problème.

M. Richard déclare que son groupe, qui n'est pas composé de petits commerçants indépendants trouve, pour une fois, que la situation exceptionnelle proposée est convenable avec l'assurance qu'elle soit tout à fait unique et qu'il n'y ait pas de demandes rétroactives. On sait que les règles peuvent être contestées, elles ne sont jamais bonnes, on aurait pu faire autrement et avoir un autre calcul mais elles ont le mérite d'être claires et identiques pour chacun. Son groupe estime que cette indemnité qui n'est pas totale mais une compensation très modérée, on pourrait presque dire un geste, est justifiée et il soutiendra cette motion.

M. Maulini dit à Messieurs Gevisier et Baertschi qu'il n'est pas qu'un saltimbanque puisqu'il dirige également une société anonyme depuis 20 ans et connaît la machine. Pour revenir à ce projet, le principe est que nous allons créer un précédent et ouvrir la boîte de pandore car contrairement à ce qu'a dit M. Baertschi, cela n'a été fait que par les TPG pour la rue Jacques-Dalphin. On essaye de mettre des barrières en demandant des chiffres mais ce qu'il interprète dans ceux-ci, et les juristes l'entendent, est qu'il n'est pas possible que des gens fassent des pertes 4 ans de suite. En tout cas, dans une Société Anonyme ça ne l'est pas puisqu'au bout de 3 ans il faut se déclarer en faillite.

Le Président passe au vote en rappelant que si cette motion est approuvée, les membres acceptent le principe du dépôt d'un projet de délibération.

La motion est acceptée par 23 oui et 7 abstentions.

Dédommagement des commerçants

"Considérants :

- *Sachant, que depuis des mois, des travaux sont entrepris dans le Vieux-Carouge.*
- *Sachant que le concept de zone 20 km à l'heure associé à la suppression des trottoirs nécessite une refonte complète de certains axes.*
- *Sachant que la rue Jacques-Dalphin est en chantier depuis une longue période déjà et que les travaux sur cette rue ne sont pas terminés.*
- *Sachant que d'autres rues vont, dans un avenir proche, être également en travaux.*
- *Sachant que les commerçants constatent une baisse de leur chiffre d'affaire liée à ces nuisances.*

Le PDC demande, au Conseil Administratif, d'étudier une procédure de dédommagement sur le même mode que celle mise en place par l'Etat de Genève pour le chantier du tram 14 ou du tram allant à Bernex.

Le PDC

2. **Motion 8-2012 P : installation de plusieurs points d'accès internet (Wi-fi) gratuits dans des lieux publics de notre cité**

Il demande à ses auteurs s'ils souhaitent qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

M. Monney répond positivement.

Le président demande au secrétaire d'en faire lecture.

INSTALLATION DE PLUSIEURS POINTS D'ACCES INTERNET (WI-FI) GRATUITS DANS DES LIEUX PUBLICS DE NOTRE CITE

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu l'expérience concluante de la Ville de Genève depuis 2004 dans différentes places et parcs de leur territoire.

Vu l'utilisation de plus en plus importante de smartphones et de tablettes numériques en Suisse.

Vu l'intérêt de réduire la fracture numérique en offrant un accès à Internet gratuit aux populations et communautés les moins favorisées.

Vu la possibilité de téléphoner gratuitement sur certaines conditions avec ce type de réseau. Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A étudier l'installation de plusieurs points d'accès à internet (Wi-Fi) gratuits dans des lieux publics de notre cité.

Le parti socialiste

Date du dépôt : Carouge, le 20.02.2012

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau du Conseil municipal propose un renvoi en commission du domaine public.

M. Buchs demande la discussion immédiate parce que cette motion est strictement la même que celle que le PDC avait déposé en 2008, dont ils n'ont toujours pas eu de réponse.

Mme Hiltbold remarque que cette motion ainsi que la suivante demandent d'étudier un sujet. Elle pense que sur le principe, soit, nous sommes d'accord pour qu'il y ait d'abord une étude et, ensuite nous convoquons une commission, soit nous allons tout de suite en commission mais, à ce moment là, il nous faudra des informations sur le sujet. En effet, prévoir une commission pour décider de demander au Conseil administratif de faire une étude ne sert à rien. Elle est favorable à un renvoi en commission, tout en en laissant le temps au Conseil administratif d'étudier avant la question pour venir en commission avec des informations.

Le Président fait voter la proposition de M. Buchs qui demande la discussion immédiate.

La discussion immédiate est refusée et le projet est renvoyé à la commission de l'entretien du domaine public.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Gerster demande l'audition d'un responsable de la Ville de Genève afin qu'il nous explique le principe mis en place pour installer ce système en Ville.

M. Mino demande à ce que la commission détermine s'il s'agit d'un réel besoin parce que nous avons plusieurs restaurants qui proposent un accès gratuit au Wi-fi. De quels lieux parlons-nous réellement ? Il aimerait un recensement précis de ceux-ci, du nombre d'antennes et voir si les gens prennent de l'engouement. Est-ce que dans le futur cela nécessitera une mise à jour de l'informatique parce que de plus en plus de gens se mettent sur le système en même temps.

M. Barthassat propose aux commissaires de reprendre la motion du PDC de 2008 qui est pratiquement la même et qu'on les traite ensemble.

Mme Murbach attire l'attention des commissaires à envisager des points Wi-fi 3. En effet, les études scientifiques sur les ondes sont contradictoires et il serait peut-être intéressant d'envisager des zones non wi-fi près des parcs pour les enfants, les promenades, etc, afin que les personnes puissent se rencontrer sans ondes néfastes.

Mme Stebler relaie ce qui vient d'être dit car nous avons souvent sous-estimé ces ondes et antennes. Il serait intéressant d'avoir un état des lieux d'implantation de celles-ci sur Carouge. Si nous acceptons ces nouvelles installations, quels sont les risques ?

Il y a aussi un principe de précaution dans les écoles et il faut en parler car personnes ne nie le danger des ondes Wi-fi.

Quelles seraient les conséquences et quels sont les vrais besoins ?

Il faut être prudent et ne pas faire semblant de ne pas être au courant des dangers de ces ondes près des habitations et des lieux publics.

M. Gevisier demande que la commission des finances regarde le coût de cette installation.

3. Motion 9-2012 P : abonnements parkings

ABONNEMENT PARKINGS

Le Président demande si leurs auteurs souhaitent la voir portée à l'ordre du jour

M. Voignier répond positivement.

Mesdames les Conseillères municipales,

Messieurs les Conseillers municipaux,

- Vu le fort taux d'occupation de certains parkings carougeois à certaines heures.*
 - Vu l'augmentation du tarif des abonnements,*
 - Vu l'objectif de diriger les conducteurs sur les parkings ayant des places libres,*
 - Vu le projet de panneaux indicateurs d'occupation des parkings.*
 - Vu la volonté de vouloir éviter la recherche de places ou l'attente devant un parking.*
- Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

Invite le Conseil administratif

A étudier la possibilité de mettre en place un seul abonnement donnant accès à l'ensemble des parkings carougeois.

Date du dépôt : Carouge, le 3.02.2012 par le groupe Radical

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau du Conseil municipal propose un renvoi en commission des finances.

M.Buchs propose la discussion immédiate car c'est une question simple auquel le Conseil administratif pourrait répondre rapidement.

Mme Molinari pense que la question n'est pas simple même si le fait d'offrir la possibilité d'avoir un abonnement pour l'ensemble des parkings est une idée intéressante. En effet, elle va engendrer un certain nombre de transferts de parking et de flux de circulation.

De ce fait, il est important d'avoir une réflexion très stricte sur les changements que cela pourrait induire au niveau de la circulation.

Elle propose un renvoi en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement car les aspects liés à la mobilité sont très importants.

Le Président fait voter la discussion immédiate.

La discussion immédiate est refusée.

Le renvoi en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement accepté par 18 oui et 12 non

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au point suivant.

8. POSTULATS

1. Postulat 5-2012 P : les vélos ne devraient pas craindre les rails de trams

Le Président demande à leurs auteurs s'ils souhaitent la voir portée à l'ordre du jour

M. Baud répond positivement.

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture :

LES VELOS NE DEVRAIENT PAS CRAINDRE LES RAILS DE TRAM !

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

A l'écoute de nos amis cyclistes, nous constatons que nombre d'entre eux ont le souvenir douloureux d'une rencontre fortuite entre la roue avant de leur vélo et les profondeurs abyssales des rails de tram.

Sur le pont Neuf, dit de Carouge, tout comme sur le parcours au sein des rues de Carouge, les rails de tram sont la bête noire des cyclistes. Il suffit que la roue se prenne dans la gorge du rail et c'est la chute. Encore plus dangereux si un tram suit le cycliste, sachant que ce pont n'est pas large; le mariage entre rails de trams, les vélos, et cerise sur le gâteau les voitures, peut être un authentique « casse gueule ».

Pour assurer l'entrée sur ce pont, le cycliste doit franchir de manière presque perpendiculaire les rails. Dangereux dans la mesure où le trafic oblige souvent à réduire son angle d'attaque, et à serrer les dents en espérant que ça passe.

Pour éviter des montées d'adrénalines et une éventuelle perte de maîtrise de la sécurité liée à la vie, notre groupe propose d'installer un système antichute destiné aux cyclistes.

L'État a mandaté une société allemande, Strail, spécialiste dans les systèmes de franchissement de passages à niveau. A Genève, le nom de cette opération de sécurité se nomme « vélostrail ». Fort des conclusions du mandataire, les TPG ont agi. L'installation recouvre la gorge du rail d'une bande de caoutchouc. Celle-ci s'affaisse au passage du tram mais résiste au poids du cycliste. Ce dispositif sécuritaire ôte la crainte de franchir les rails, le corollaire, évite les accidents.

N'attendons pas la réfection du pont pour réagir intelligemment, avant qu'un grave accident pouvant mener à la perte d'un être cher.

Nécessité donc de prévenir plutôt que guérir !

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A prendre langue avec les TPG pour demander si ce programme sécuritaire pour les vélos « vélostrail » est concluant et si celui-ci peut s'appliquer au pont Neuf, dit de Carouge, par la suite sur tout le tracé Carougeois, dans les plus brefs délais, même à titre expérimental.

Signature M. Baud R. Gevisier

La prise en considération est acceptée à l'unanimité,

Le bureau du Conseil municipal propose la discussion immédiate.

Mme Marti déclare que son groupe apprécie que l'UDC se soucie des cyclistes dans le sens où il promeut la mobilité douce et qu'il s'inquiète depuis longtemps de la dangerosité du domaine public pour les cyclistes. Elle propose de transformer ce postulat en donnant charge au Conseil administratif de se pencher sur la dangerosité pour les cyclistes dans tout Carouge et non seulement à cet endroit qui est bien moins dangereux que d'autres secteurs dans Carouge. Elle ajoute qu'elle est une petite indépendante et cycliste au quotidien et elle apprécie qu'aujourd'hui on se préoccupe des cyclistes.

Mme Stebler soutient cette proposition de l'UDC car il est rare qu'autour de cette table on se préoccupe des cyclistes et nous sommes souvent pris pour des cyclistes de seconde zone. On met des milliards pour les routes et nous sommes assez mal lotis. S'il y a une amélioration et que le réseau vert se développe, c'est l'avenir, et nous ne pouvons que soutenir une mesure pour qu'il y ait moins d'accident.

M. Baertschi trouve sage le renvoi au Conseil administratif sans convoquer une commission sur ce sujet. Ce système est une mousse qui est mise dans les rails. Par contre, on peut voir parfois des gros camions nettoyer ceux-ci et il se demande si après chaque passage, il n'y a plus de mousse. Il demande au Conseil administratif de se renseigner sur la question.

Le Président fait voter l'amendement de Mme Marti, à savoir, que l'étude ne se contente pas d'étudier la problématique des voies de trams sur le Pont-Neuf mais sur tout le territoire carougeois.

L'amendement est accepté par 28 oui et 2 abstentions.

Le renvoi de ce projet au Conseil administratif est accepté à l'unanimité.

LES VÉLOS NE DEVRAIENT PAS CRAINdre LES RAILS DE TRAM !

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

A l'écoute de nos amis cyclistes, nous constatons que nombre d'entre eux ont le souvenir douloureux d'une rencontre fortuite entre la roue avant de leur vélo et les profondeurs abyssales des rails de tram.

Sur le pont Neuf, dit de Carouge, tout comme sur le parcours au sein des rues de Carouge, les rails de tram sont la bête noire des cyclistes. Il suffit que la roue se prenne dans la gorge du rail et c'est la chute. Encore plus dangereux si un tram suit le cycliste, sachant que ce pont n'est pas large; le mariage entre rails de trams, les vélos, et cerise sur le gâteau les voitures, peut être un authentique « casse gueule ».

Pour assurer l'entrée sur ce pont, le cycliste doit franchir de manière presque perpendiculaire les rails. Dangereux dans la mesure où le trafic oblige souvent à réduire son angle d'attaque, et à serrer les dents en espérant que ça passe.

Pour éviter des montées d'adrénalines et une éventuelle perte de maîtrise de la sécurité liée à la vie, notre groupe propose d'installer un système antichute destiné aux cyclistes.

L'État a mandaté une société allemande, Strail, spécialiste dans les systèmes de franchissement de passages à niveau. A Genève, le nom de cette opération de sécurité se nomme « vélostrail ». Fort des conclusions du mandataire, les TPG ont agi. L'installation recouvre la gorge du rail d'une bande de caoutchouc. Celle-ci s'affaisse au passage du tram mais résiste au poids du cycliste. Ce dispositif sécuritaire ôte la crainte de franchir les rails, le corollaire, évite les accidents.

N'attendons pas la réfection du pont pour réagir intelligemment, avant qu'un grave accident pouvant mener à la perte d'un être cher.

Nécessité donc de prévenir plutôt que guérir !

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A prendre langue avec les TPG pour demander si ce programme sécuritaire pour les vélos "vélostrail" est concluant et si celui-ci peut s'appliquer au pont-Neuf, dit de Carouge, par la suite sur tout le tracé carougeois, dans les plus brefs délais, même à titre expérimental.

D'étendre l'étude sur tout le territoire carougeois, indépendamment des rails du tram.

Signature M. Baud R. Gevisier

Date du dépôt : Carouge, le 20 février 2012.

9. RESOLUTIONS

1. **Résolution 7-2012 P : emploi : priorité absolue aux résidents carougeois dans les services de l'administration municipale ainsi que dans les fondations de droit communal**

Le Président demande à leurs auteurs s'ils souhaitent voir leur projet à l'ordre du jour.

M. Pistis répond positivement.

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture :

EMPLOI : PRIORITE ABSOLUE AUX RESIDENTS CAROUGEIS DANS LES SERVICES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE AINSI QUE DANS LES FONDATIONS DE DROIT COMMUNAL.

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Vu l'aboutissement de la pétition 1734 "Stop au chômage genevois : frontaliers assez " signée par 4603 pétitionnaires ;

Vu le renvoi de cette P 1734 au Conseil d'Etat par le Grand Conseil du 10 juin 2010;

Vu la prise de position du Conseil d'Etat contenue dans le point presse du 21 décembre 2011 intitulé : le "Grand Etat" donnera la priorité aux chômeurs;

Vu le nombre toujours croissant de demandeurs d'emploi sur la commune de Carouge;

Vu les intentions de plusieurs leaders politiques invitant la prise de mesures locales afin de limiter les effets collatéraux induits par la libre circulation des personnes ;

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

1. à donner la priorité absolue aux résidents carougeois pour l'emploi dans les services de l'administration municipale,

2. à tout mettre en œuvre pour l'insertion ou la réinsertion dans le monde du travail et en particulier dans les services de l'administration municipale, des jeunes, des chômeurs et demandeurs d'emploi résidents sur la Commune.

3. à interdire l'accès aux postes sensibles de l'administration communale (chefs de service, des ressources humaines, des finances, de l'information et de l'informatique, par exemple) aux frontaliers (frontaliers équivaut à un étranger résidant en dehors de la Suisse et travaillant à Genève. Les Suisses de l'étranger ne sont pas inclus).

Pour le MCG Sandro Pistis et Stéphan Pollini

La prise en considération est refusée par 16 non et 14 oui.

Le Président cède sa place au vice-président.

10. QUESTIONS

Questions écrites

Carouge, mouille sa chemise trop socialement au détriment de ses Citoyens !

Auteur UDC Carouge

Nous avons appris de source sûre que le Conseil administratif offre gratuitement des abonnements à sa nouvelle équipe de nageurs "NEM" à la piscine des Pervenches. Cerise sur le gâteau de cette bonté extrême, paraît même que le maillot de bain est offert.

Son équipe s'entraînerait-elle pour les jeux olympiques de Londres cet été aux frais de la princesse.

Évidemment, c'est nous les gentils Citoyens qui payons, puisque bons Contribuables. Le Conseil administratif a donc décidé de sponsoriser son équipe de natation "NEM" ! Humainement c'est bien.

Au fait, un NEM, qui est-il ?

C'est un réfugié dont l'Office de Migrations peut décider une (NEM) non entrée en matière, dans un délai de dix jours, lorsqu'il n'existe pas de preuves suffisantes pour justifier une demande d'asile. Le NEM peut alors bénéficier d'une aide d'urgence minimum. Beaucoup n'ont pas les papiers nécessaires pour rentrer chez eux ou tout simplement ne peuvent pas se résoudre à le faire. Ils vivent alors dans la précarité en Suisse. Or pour recevoir l'aide d'urgence, il faut collaborer à sa procédure de renvoi. Beaucoup préfèrent « disparaître » dans la nature et vivre d'expédients, de travail au noir ou d'actes délictueux !

Le geste humanitaire qui noie la réalité Carougeoise....

Nous sommes entièrement ouverts à dire que derrière ces NEM se cachent des visages humains. Comme tout un chacun ils ont leurs soucis et leurs joies, le désir de se protéger, de se nourrir, de trouver un coin de planète où il fait bon vivre.

On peut se perdre dans le dédale de la bonne cause humanitaire.

Toutefois, dans le cas présent, nous trouvons extrêmement dommage que les Autorités de Carouge ouvrent leur grand cœur subitement pour ses NEM et oublient les Citoyens de Carouge.

Occuper les NEM, c'est bien, mais intégrons d'abord les priorités aux gens de la Commune, notamment, les jeunes et les aînés. Pour eux aussi des abonnements pour la piscine.

Que diable, mettons l'accent sur notre grande famille Carougeoise.

Il y a bien des Citoyens Carougeois qui aimeraient bénéficier aussi des mêmes coups de cœur de la part de leurs Autorités.

Alors, l'élévation des Autorités Carougeoises sera grande...

Partant de ce constat, trois questions posées par l'UDC au Conseil administratif :

- 1) *Les NEM ne pourraient-ils pas en contre partie assurer symboliquement des travaux d'utilité public.
Par exemple, ramasser les poubelles, faire du jardinage etc. Gagnant / gagnant.*
- 2) *Le Conseil administratif au grand cœur ne devrait-il pas aussi offrir des abonnements et les quatre heures aux enfants de la Commune qui ne peuvent pas partir en vacances faute de moyens financiers,*
- 3) *Il en va de même pour les Aînés et les familles dans le besoin,*

Un grand merci au Conseil administratif de donner la suite qui convient à ces questions écrites.

Date de dépôt. Carouge, le 20 février 2012

Questions orales

Mme Hiltpold : nouveau service de l'urbanisme

Suite à l'annonce de l'engagement de M. Lorenz, Mme Hiltpold est perplexe sur le fait que cette personne passe de l'Etat à la Commune, et particulièrement en raison du devoir de réserve probable ou des ambiguïtés qui pourraient être liées à son ancienne fonction à la direction du PAV.

M. Walder répond que Mme Lorenz est une grande professionnelle, au bénéfice d'une excellente connaissance des rouages de l'Etat et du PAV. Il précise que ce n'est pas la première personne qui passe de l'Etat à une commune et il y a eu plusieurs cas de transfert réussi. Sa connaissance de ces divers aspects représente même un atout pour Carouge.

Mme Cambier : est-il possible d'aborder le DCTI afin d'obtenir une dérogation pour les passages piétons visibles par les automobilistes et moins dangereux pour les piétons dans la zone 30 Débridée-Montfalcon ?

L'axe Débridée-Centenaire-Montfalcon-Promenades est fortement utilisé aux heures de pointe et c'est la croix et la bannière quand on veut le traverser. Les piétons ne se sentent plus en sécurité.

En voici les raisons :

- 1) Les nouveaux passages piétons (grande dalle de béton grise) situés vers le giratoire ont pris en quelques mois la couleur du bitume et par temps de pluie ou la nuit, les automobilistes ne font plus la distinction.
- 2) Malheureusement, peu d'automobilistes ont intégré dans leurs réflexes ce nouveau marquage routier et ne freinent que lorsque les personnes sont déjà fortement engagées.
- 3) L'éclairage de ces passages est faible, même si le nécessaire a été fait au niveau de la rue Montfalcon.
- 4) Nos bonnes vieilles lignes jaunes sont le plus souvent accompagnées d'un éclairage halogène, ici aucun éclairage supplémentaire ou panneau ne signale ces nouveaux passages, pire, seuls 2 réverbères éclairent le giratoire.

Sur la base de ces constats, est-il possible de réfléchir à plus de sécurité pour les piétons et d'approcher, si nécessaire le DCTI ?

M. Walder va voir ce qui est possible de faire avec le DCTI et la DGM et répondra lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

M. Baertschi : vandalisme à la place de l'octroi

M. Baertschi explique que du vandalisme a eu lieu en semaine, à 22h00, à la place de l'Octroi.

Est-ce que le Conseil administratif peut s'informer des plaintes y relatives et organiser des tournées par les APM ?

Mme Lammar répond qu'elle espère que le nouvel horaire des APM permettra de réduire ce genre de problème par une présence à la fois dissuasive et par des interventions ciblées le cas échéant.

Mme Stebler : place de vélos devant la Maison Delafontaine

Mme Stebler demande s'il est possible d'ajouter des places pour les vélos en complément des 5 existantes.

M. Walder va voir si c'est possible, mais rappelle qu'il y a d'autres places à proximité immédiate, soit en face de Via Roma et de part et d'autre de la Mairie.

Le vice-Président lève la séance à 20h50.

Carouge le 19 mars 2012/CT